

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02577

Numéro SIREN : 821 957 420

Nom ou dénomination : A.HOME

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2018 sous le numéro de dépôt 18137

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

M. Michel ARNAUD - Expert Comptable

16 rue Voltaire
34200 SETE

V/REF :

N/REF : 2016 B 2577 / 2018-B-18137

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 22/11/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2018

Concernant la société

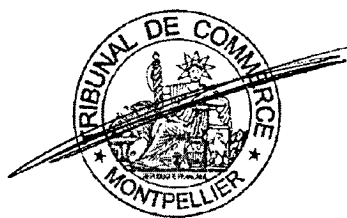
A.HOME
Société par actions simplifiée
14 Quai Rhin Et Danube
34200 Sète

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-18137 le 22/11/2018

R.C.S. MONTPELLIER 821 957 420 (2016 B 2577)

Fait à MONTPELLIER le 22/11/2018,

LE GREFFIER



A.HOME

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 14 quai Rhin et Danube

34200 SETE

821 957 420 RCS MONTPELLIER

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE EN
DATE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le trente juin, à neuf heures ,

GUY FALCO, agissant en qualité d'associé unique et président de la société A.HOME, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 30 201.84 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	30 201.84 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	335.86 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de	0.00 €
- Soit un bénéfice distribuable de	30 201.84 €
- Une somme de	30 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	30.00 €
- et le solde, soit	201.84 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 30.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 juillet 2018, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	33 000.00 €
soit, par titre :	33.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	33 000.00 €

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

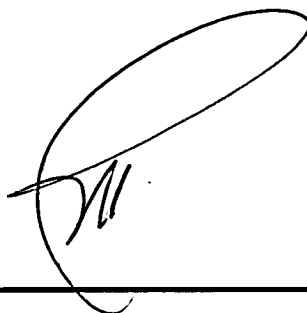
L'associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' or 'P' shape with a vertical line extending downwards from the center.

16B2577.

Certifié conforme à l'original.
Le Président 22 NOV. 2018

18 B.18.137



COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

14 quai Rhin et Danube
34200 SETE
SASU A.HOME



Michel ARNAUD

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de Montpellier

16 rue Voltaire

34 200 SETE

Tél. 04.67.74.10.43

Fax. 04.67.74.96.83

Courriel. michelarnaud@hotmail.com

 Sommaire

1. Annexes	1
Règles et méthodes comptables	2
Notes sur le bilan	4
2. Liasse fiscale	7

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU SASU A.HOME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 38 541 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 202 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		2 729		2 729
Immobilisations financières				
Total		2 729		2 729
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		165		165
Immobilisations financières				
Total		165		165
ACTIF NET				2 564

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 729		2 729
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 729		2 729
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 19 337 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 592	8 592	
Autres	10 745	10 745	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	19 337	19 337	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 904 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132	132		
Dettes fiscales et sociales	2 786	2 786		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 986	3 986		
Produits constatés d'avance				
Total	6 904	6 904		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	3 986			

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2018**

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case ☐					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case ☐					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SASU A. HOME			
SIRET	8 2 1 9 5 7 4 2 0 0 0 0 1 0		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
14 quai Rhin et Danube			
34200 SETE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
SIRET		

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités spécialisées de design	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	35 532				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 <i>quinquies</i>	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>		Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						
Dans le secteur productif, art. 244 quater W				Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné ☐	Visa : CGA ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : M ARNAUD MICHEL	
16 rue voltaire 34200 SETE	
- du conseil :	
- de l'association agréée :	
- N° d'agrément de l'AA :	
Tél : 0467744114	
Tél :	
Tél :	

2018

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

Désignation de l'entreprise SASU A.HOME										Néant ☐																																																																															
Adresse de l'entreprise 14 quai Rhin et Danube 34200 SETE																																																																																									
Numéro SIRET* 8 2 1 9 5 7 4 2 0 0 0 0 1 0																																																																																									
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 5																																																																															
Exercice N clos le 31/12/2017																																																																																									
ACTIF																																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Brut 1</th> <th>Amortissements-Provisions 2</th> <th>Net 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td>010</td> <td>012</td> <td></td> </tr> <tr> <td> { Fonds commercial*</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> { Autres*</td> <td>014</td> <td>016</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles*</td> <td>028</td> <td>030</td> <td>2 729 164 2 564</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations financières* (1)</td> <td>040</td> <td>042</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total I (5)</td> <td>044</td> <td>048</td> <td>2 729 164 2 564</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td> <td>STOCKS</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Matières premières, approvisionnements, en cours de production*</td> <td>050</td> <td>052</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Marchandises *</td> <td>060</td> <td>062</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes versés sur commandes</td> <td>064</td> <td>066</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Créances (2)</td> <td> { Clients et comptes rattachés*</td> <td>068</td> <td>070</td> <td>8 592 8 592</td> </tr> <tr> <td> { Autres* (3)</td> <td>072</td> <td>074</td> <td>10 744 10 744</td> </tr> <tr> <td>Valeurs mobilières de placement</td> <td>080</td> <td>082</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilités</td> <td>084</td> <td>086</td> <td>16 640 16 640</td> </tr> <tr> <td>Charges constatées d'avance *</td> <td>092</td> <td>094</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total II</td> <td>096</td> <td>098</td> <td>35 977 35 977</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II)</td> <td>110</td> <td>112</td> <td>38 706 164 38 541</td> </tr> </tbody> </table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		{ Fonds commercial*				{ Autres*	014	016		Immobilisations corporelles*	028	030	2 729 164 2 564	Immobilisations financières* (1)	040	042		Total I (5)		044	048	2 729 164 2 564	ACTIF CIRCULANT	STOCKS				Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		Marchandises *	060	062		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	070	8 592 8 592	{ Autres* (3)	072	074	10 744 10 744	Valeurs mobilières de placement	080	082		Disponibilités	084	086	16 640 16 640	Charges constatées d'avance *	092	094		Total II	096	098	35 977 35 977	Total général (I + II)		110	112	38 706 164 38 541
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012																																																																																						
	{ Fonds commercial*																																																																																								
	{ Autres*	014	016																																																																																						
	Immobilisations corporelles*	028	030	2 729 164 2 564																																																																																					
	Immobilisations financières* (1)	040	042																																																																																						
Total I (5)		044	048	2 729 164 2 564																																																																																					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS																																																																																								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052																																																																																						
	Marchandises *	060	062																																																																																						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066																																																																																						
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	070	8 592 8 592																																																																																				
		{ Autres* (3)	072	074	10 744 10 744																																																																																				
	Valeurs mobilières de placement	080	082																																																																																						
	Disponibilités	084	086	16 640 16 640																																																																																					
	Charges constatées d'avance *	092	094																																																																																						
	Total II	096	098	35 977 35 977																																																																																					
Total général (I + II)		110	112	38 706 164 38 541																																																																																					
PASSIF																																																																																									
Exercice N NET 1																																																																																									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000																																																																																						
	Écarts de réévaluation	124																																																																																							
	Réserve légale	126	100																																																																																						
	Réserves réglementées*	130																																																																																							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	335																																																																																						
	Report à nouveau	134																																																																																							
	Résultat de l'exercice	136	30 201																																																																																						
	Provisions réglementées	140																																																																																							
	Total I	142	31 637																																																																																						
Provisions pour risques et charges		Total II	154																																																																																						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																																																																																							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																							
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	131																																																																																						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	3 986 6 771																																																																																						
	Produits constatés d'avance	174																																																																																							
Total III		176	6 903																																																																																						
Total général (I + II + III)		180	38 541																																																																																						
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193																																																																																							
	(2) Dont créances à plus d'un an	197																																																																																							
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199																																																																																							
(4) Dont dettes à plus d'un an		195																																																																																							
(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	2 729																																																																																						
(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184																																																																																							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A.HOME		Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 729	474		476	2 729				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	2 729	494		496	2 729				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	164	564		566	164				
TOTAL		570		572	164	574		576	164				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A. HOME

Néant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
Total des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 995
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 376
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : <u>SASU A. HOME</u>															Néant ☒		*																
Exercice ouvert le : <u>01/01/2017</u> et clos le : <u>31/12/2017</u>															Durée en nombre de mois		<u>12</u>																
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108																		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118																		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119																		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105																		
TOTAL 1															106																		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115																		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143																		
Subventions d'exploitation reçues															113																		
Variation positive des stocks															111																		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116																		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153																		
TOTAL 2															144																		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																	
Achats															121																		
Variation négative des stocks															145																		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125																		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146																		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133																		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148																		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128																		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135																		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150																		
TOTAL 3															152																		
IV Valeur ajoutée produite																																	
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137																
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																																	
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)															117																		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																																	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020																		
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022																		
Effectifs au sens de la CVAE															023																		
Période de référence															024		/		/					160		/		/					
Date de cessation															186		/		/														
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs																																	
Effectifs moyens du personnel															376																		
Dont apprentis															657																		
Dont handicapés															651																		
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861																		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD §§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD

§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

8 2 1 9 5 7 4 2 0 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.HOME

ADRESSE (voie)

14 quai Rhin et Danube

CODE POSTAL

34200

VILLE

SETE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique FALCO Prénom(s) GUYNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000Naissance : Date 20021953 N° Département 34 Commune SETE Pays FRANCEAdresse : N° Voie 14, quai rhin et danubeCode Postal 34200 Commune SETE Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.